

JE VOUDRAIS SAVOIR SI C'EST UN STAGE OU JE REÇOIS AUTRE CHOSE

Par Profil supprimé Postée le 14/12/2016 21:05

Bonsoir,

en août 2016 on c'est fait arrêter pour stupefiants (cannabis) du coup il nous on emmener au poste audience,photo, empreinte. Puis la semaine dernière il nous appel on dois venir au poste pour signer des papiers moi et mon copain du coup nous sommes aller puis moi sur la feuille il y a marquer : procès verbal de convocation à une audience de stage de sensibilisation aux effets stupefiants et c'est au tribunal que je dois y aller le 17 janvier et je voulais savoir si c'est juste un stage ou je risque autre chose .. et je tiens à préciser c'est la première fois et sur ma feuille pour quand je suis convoquer au tribunal il y a marquer ce que je vous ai dit et la quantité (0,2)g de résine puis voilà sa me stresse je voudrais bien savoir si c'est un stage ou autre chose ou si je risque encore autre chose plus le stage

Mise en ligne le 15/12/2016

Bonjour,

Nous ne sommes pas spécialistes en matière de droit aussi il nous est difficile de répondre de façon précise à votre question. D'autre part vous n'indiquez pas le contexte ni le motif de votre arrestation (contrôle routier, consommation sur la voie publique, détention de cannabis,...).

Il semble que ce stage corresponde à une sanction qui s'inscrit dans le cadre d'une décision de justice suite à une infraction à la loi. Intitulé "stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants", nous vous joignons deux liens ci-dessous qui pourraient peut-être vous éclairer.

Nous vous invitons toutefois à vous rapprocher (par téléphone ou physiquement) de la maison du droit et de la justice, du tribunal de votre département ou de la préfecture afin de leur poser directement la question, ils seront en mesure de vous renseigner mieux que nous.

Cordialement

En savoir plus :

- Dossier dépistage : le dépistage sur la route
- Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des produits stupéfiants